

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 22 octobre 2014 à 18 heures 00

Date de convocation :

15 octobre 2014

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Taxe d'aménagement

Mme STRADERE Michelle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine,
Mrs BRUNA Roger, DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES
André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony
Absente excusée Mme NOE Liliane procuration à Madame BOLEA
Maryse.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe qu'une taxe d'aménagement peut être instituée par les communes sur une opération de construction ou d'aménagement faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager et déclaration préalable).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas instituer cette taxe d'aménagement.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture le 28 octobre 2014.

Fait à BARBAZAN le 23 octobre 2014

Le Maire

